

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CESAM FORMATION
DANIEL FUSTER
06.72.55.05.45
fuster.cesam-formation@orange.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Épreuves écrites
Épreuves orales
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Les exigences préalables Pour entrer en formation BPJEPS spécialité Animateur mention Animation Socio-Éducative et Culturelle, il faut : Être capable de justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures. Être titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC1 ou SST). Les modalités d'accès en formation Participer à l'information collective et transmettre un dossier complet Nous contacter pour en savoir plus sur les prochaines rentrées prévues. Les dossiers à nous renvoyer et les dates de candidature sont spécifiés pour chaque formation. Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation Réussir les épreuves de sélection (écrit, oral).

Prérequis pédagogiques :

Réussir les épreuves de sélection (écrit, oral) organisés par CESAM FORMATION au delà de 20 candidats Savoir s'exprimer correctement en langue française (écrit et oral)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le BPEPS Animation Socio-Éducative et Culturelle Le métier L'animateur d'Activités Socio-Educatives et Culturelles conçoit, met en œuvre, encadre et évalue des activités éducatives variées en fonction des besoins et attentes des publics, qu'ils soient enfants, adolescents, adultes en situation de précarité, personnes en situation de handicap ou séniors. Dans les structures, l'animateur d'activités socio-éducatives et culturelles sera un pivot essentiel pour contribuer à dynamiser la vie sociale, à renforcer le lien entre les usagers et à favoriser leur bien-être. Son engagement permettra de créer une dynamique collective enrichissante, répondant aux enjeux sociaux, sociétaux et éducatifs actuels. Au 1er janvier 2025, le BPJEPS ASEC remplace les BPJEPS : ? LTP : Loisirs Tous Publics ? AS : Animation Sociale ? AC : Animation Culturelle ? EEDD: Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable La formation La formation dans le cadre de la réforme des diplômes JEPS (Jeunesse Education Populaire et Sport) Les textes RNCP 39926- Ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques Date de création : 29 novembre 2024 Diplôme de niveau 4 (BAC) Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animation socio-éducative ou culturelle » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Les prérequis : A. être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT) en cours de validité. B. être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Sont dispensés de la justification de l'expérience de 200h en animation les titulaires d'une des qualifications suivant : BPJEPS Animation; CPJEPS ; CCDACM + 168h effectuées après obtention ; BAFD + 168h effectuées après obtention ; Certificat de Qualification Professionnelle CQP « animateur périscolaire »

Contenu et modalités d'organisation

La formation BPJEPS spécialité Animateur mention Animation Socio-Éducative et Culturelle s'organise en quatre Blocs de Compétences (BC) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport et de l'animation (BC1) : Identifier les caractéristiques principales du territoire de sa structure. Identifier les caractéristiques des publics visés par la structure. Proposer différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs et actrices du territoire. Proposer des projets à partir des pistes identifiées. Mobiliser les moyens nécessaires à conduite du projet. S'assurer du bon développement des activités. Mettre en place les démarches administratives. Réaliser un bilan du projet et identifier les perspectives. Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation (BC2) : Informer les publics visés du programme des activités de la structure. Communiquer avec les publics visés de manière adaptée. Assurer la promotion de ses activités. Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure (BC3) : Concevoir la dynamique de la séquence et l'organisation des séances d'activités. Mobiliser des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés. Prévoir le contenu et le déroulement de la séquence d'animation. Préparer l'espace et le cadre de chaque séance d'activités. Accueillir les publics de manière adaptée. Susciter l'expression individuelle et collective des publics accueillis. Animer les séances. Adapter la progression de la séance. Évaluer l'impact de la séance. Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (BC4) : Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics. Réguler les phénomènes de groupe. Assurer la sécurité entre deux séquences d'activités. Prévoir des temps calmes et des périodes de temps libérés. Instaurer des échanges au sein d'un groupe. Il est possible d'entrer en formation

... Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité animateur mention animation socio-éducative ou culturelle - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Suite à l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Animateur mention Animation Socio-Éducative et Culturelle, il sera possible de poursuivre votre parcours de formation avec: Le Certificat Complémentaire de direction d'ACM (CC DACM) si vous souhaitez diriger un accueil de loisirs. Le DEJEPS ASEC si vous souhaitez vous orienter vers un métier de la coordination de projet

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|--------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|----------------------|-----------|
| 00598970 | du 20/10/2025 au 27/11/2026 | Ambarès-et-Lagrave (33) | CESAM FORMATION | | MON COMPTE FORMATION | FPC |